# MAIRIE DE SAINT-YORRE

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation 09/12/22 Date d'affichage 09/12/22

Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 13 / Votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 16 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gérard LABONNE, 1er Adjoint.

#### Etaient présents:

M. LABONNE Gérard M. CORRE Patrice

Mme METENIER Patricia
M. MARCAUD Hugues

M. LEBON Thierry

Mme GUERRY Laure

Mme GRIMARD Eliane Mme BRUYERE Mireille

Mme FERNANDEZ Maryline

M. NOCART Eddy

M. DESFEMMES Didier

M. RENÉ David

Mme LAFARGE Audrey

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. KUCHNA Joseph a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à M. DESFEMMES Didier

### Absents:

M. DIFALLAH Azdine
M. DE SOUZA Bertrand

Mme COULON Sylvie

M. BAUDON Julien

M, CONIL Gaël

M. DEBOST Anthony

Gérard LABONNE, 1er Adjoint, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 13 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. GUERRY Laure est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

8- Médiathèque : règlement intérieur, charte d'utilisation des postes informatiques et charte des dons (annexe 4)

Annexe 4 consultable en Mairie aux jours et horaires d'ouverture habituels

Rapporteur / Laure GUERRY

**Considérant** la nécessité d'actualiser et/ou mettre en place certains documents relatifs au fonctionnement de la Médiathèque municipale Elsa-Triolet :

- Le règlement intérieur,
- La charte d'utilisation des postes « internet »,
- La charte des dons.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Médiathèque Elsa-Triolet, la charte d'utilisation des postes « internet » ainsi que la charte des dons, tels que présentés en annexe.

Vote POUR à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agrése E legalité com

Fait à Saint-Yorre, le 20 décembre 2022,

Pour le Maire empêché, Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Gérard LABONNE

THE DE SAINT NOT OF THE

La Secrétaire de séance,

Laure GUERRY